



DAREIC/18-790-366 du 24/09/2018

ECHANGES ET ACTIONS DE FORMATION A L'ETRANGER : ANNEE 2018-2019

Référence : BO n° 27 du 5 juillet 2018

Destinataires : Messieurs les Directeurs des services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : DAREIC - Mme AMEZIANE - Tel : 04 42 91 72 78

La présente note décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé, organisés au niveau national et informe les enseignants des différents calendriers concernant les cinq programmes de mobilités proposés par la direction générale de l'enseignement scolaire.

L'ensemble des programmes sont présentés à partir du site Éduscol

<http://eduscol.education.fr/pid24438/liste-des-programmes-de-mobilite-par-public.html>.

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur cette même page.

1 - Echange franco-allemand

Pour les enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré, justifiant d'un minimum de deux ans de services effectifs en tant que titulaire dans leur corps lors du dépôt de candidature.

Calendrier des dates limites :

Envoi du dossier de candidature (à télécharger sur <http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre-2019-2020.html>) à l'IEN.

- | | |
|------------------------------------|--|
| 11 janvier 2019 | Transmission par l'IEN de tous les dossiers de candidature avec un premier avis à la DSDEN pour décision. |
| 1^{er} février 2019 | Transmission par la DSDEN à la DAREIC de tous les dossiers (y compris ceux ayant un départ refusé) accompagné de la liste des candidats retenus. |
| 15 février 2019 | Transmission par la DAREIC à la DGESCO de tous les dossiers de candidature. |

2 - Echange poste pour poste avec le Québec pour les enseignants du premier degré

Pour les enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et enseignants spécialisés (option D), titulaires de leur poste et justifiant de cinq années d'ancienneté dont deux ans de service effectif en tant que titulaire dans le corps pour lequel ils sollicitent un échange.

Calendrier des dates limites :

Du 22 octobre au 12 décembre 2018	Dépôt des candidatures en ligne sur le site http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec et impression du dossier papier complet (dossier accompagné de ses annexes 1, 2, 3) à compléter par le directeur d'école (annexe 1 du dossier poste pour poste).
17 décembre 2018	Envoi par la DAREIC d'Amiens aux DAREIC des académies des candidats de la liste des dossiers déposés.
19 décembre 2018	Transmission par le directeur d'école du dossier de candidature papier complet à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour avis (annexe 2 à compléter).
28 janvier 2019	Transmission par l'IEN du dossier complet à l'IA-DASEN du département concerné pour décision (annexe 3 à compléter).
1^{er} février 2019	Transmission par l'IA-DASEN des dossiers classés par ordre de priorité à la DAREIC du candidat.
4 février 2019	Transmission par la DAREIC, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la DAREIC d'Amiens. Téléversement en ligne par le candidat de sa notice d'hébergement et des pièces justificatives.

3 - Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni Pour les enseignants du second degré de l'enseignement public

Pour les enseignants du second degré de l'enseignement public (professeurs de langues vivantes étrangères et de disciplines non linguistiques / professeurs d'autres disciplines exerçant dans un établissement public du second degré).

Calendrier des dates limites :

Du 18 octobre 2018 au 25 mars 2019	Inscriptions en ligne http://www.ciep.fr/sejours-professionnels .
1er avril 2019	Transmission par le candidat de son dossier pour avis par voie hiérarchique. Transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la DAREIC du rectorat.
29 avril 2019	Transmission par la DAREIC des dossiers originaux de candidature avec les avis hiérarchiques par voie postale au CIEP.

Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré

Pour les enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni).

Calendrier des dates limites :

- 18 octobre 2018** Inscriptions en ligne : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>.
au 1^{er} avril 2019
- 29 avril 2019** Transmission des dossiers originaux de candidature au CIEP, avec copie à la DAREIC.

4 - Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier et du second degré de l'enseignement public

Pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public.

Calendrier des dates limites :

- Du 18 octobre 2018** Inscriptions en ligne : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>.
au 14 janvier 2019
- Pour le premier degré :
- 28 janvier 2019** Transmission, par le directeur d'école, du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.
- 15 février 2019** Transmission de l'IEN à l'IA-DASEN.
- 25 février 2019** Transmission de l'IA-DASEN par voie postale au CIEP des dossiers originaux comportant tous les avis hiérarchiques et classés par ordre de priorité.
- Pour le second degré :
- 28 janvier 2019** Transmission par le chef d'établissement du dossier de candidature à l'IA-IPR.
- 15 février 2019** Transmission par l'IA-IPR des dossiers papier des candidats comportant tous les avis hiérarchiques classés par ordre de priorité à la DAREIC.
- 25 février 2019** Transmission par la DAREIC au CIEP des dossiers papier.

5 - Codofil : séjour en Louisiane

Pour enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat justifiant de trois années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire et professeurs de français langue étrangère (FLE) justifiant de trois années d'expérience professionnelle.

Calendrier des dates limites :

- 18 octobre 2018** Ouverture des inscriptions : dossiers téléchargeables sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane>.
- Pour le premier degré :
- 28 janvier 2019** Transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr.
Transmission par le candidat du dossier original à l'IEN qui transmettra à l'IA-DASEN.
- 25 février 2019** Transmission par l'IA-DASEN au CIEP des dossiers de candidatures comportant tous les avis hiérarchiques.
- Pour le second degré :
- 28 janvier 2019** Transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr.
Transmission par le chef d'établissement du dossier original à l'IA-IPR de la discipline concernée.
- 15 février 2019** Transmission du dossier avec avis hiérarchique par l'IA-IPR à la DAREIC au rectorat.
- 25 février 2019** Transmission par la DAREIC au CIEP des dossiers de candidatures comportant tous les avis hiérarchiques.
- Pour les candidats FLE :
- 25 février 2019** Transmission du dossier au format papier directement au CIEP.

Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques ne seront pas traitées.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille